

2001

ANNUAL REPORT

COMMISSION FOR LABOR COOPERATION

INFORME ANUAL

COMISIÓN PARA LA COOPERACIÓN LABORAL

RAPPORT ANNUEL

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL



t a b l e d e s m a t i è r e s

44

## **avant-propos**

46

### **I. conseil ministériel**

A. Réunion des délégués du Conseil et du directeur exécutif

46

### **II. consultations coopératives et évaluations**

A. Communications du public

B. Activités de 2001 portant sur les communications  
du public antérieures

49

### **III. activités du secrétariat**

A. Programme de recherche

B. Bibliothèque et archives

53

### **IV. activités de coopération**

56

### **V. états financiers vérifiés**

60

### **VI. commission de coopération dans le domaine du travail**

A. Répertoire d'adresses

B. Publications

# avant-propos

En 2001, une nouvelle phase a commencé pour la Commission de coopération dans le domaine du travail. En effet, au cours du dernier mois de 2000, l'un des membres de l'organe directeur de la Commission, le Conseil ministériel, a été remplacé. En janvier 2001, ce fut le tour d'un autre membre, ce qui signifie que les deux tiers du Conseil ont changé en moins de deux mois. Cela signifie aussi qu'il y a eu dans les ministères du Travail des deux pays en cause une réorganisation, un changement dans la composition du personnel et une modification des politiques et des priorités. Naturellement, ces changements internes chez deux des trois partenaires commerciaux ont eu des répercussions pour la région, en particulier au cours de la première moitié de l'année.

À la mi-2001, M. Anthony Giles, un universitaire du Canada, s'est joint à l'équipe du Secrétariat en tant que directeur de la recherche. Cette nomination a permis d'élaborer une proposition en vue d'un nouveau programme de recherche.

En septembre 2001, les délégués du Conseil se sont réunis pour la première fois dans les nouveaux bureaux du Secrétariat, à Washington. À cette occasion, ils ont eu une vaste discussion qui portait à la fois sur le programme de recherche pluriannuel proposé et sur les principaux éléments du budget s'y rattachant. Dans le cadre du budget, on prévoyait également l'établissement d'un fonds de prévoyance conformément à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT).

En 2001, un certain nombre d'activités ont également été entreprises dans le cadre des plans d'action approuvés par le Conseil relativement à diverses communications du public déposées au cours des années précédentes.

Comme suite à la réunion des délégués tenue en septembre, le personnel des bureaux administratifs nationaux et du Secrétariat a commencé à passer en revue tous les projets que le Conseil avait étudié à un moment ou à un autre. C'était le cas notamment de projets en attente ou en cours ainsi que des projets qui devaient être mis au point de façon plus détaillée. Le but de cet examen était de faire en sorte que le nouveau programme de recherche regroupe les projets en cours et leur donne un nouvel essor et qu'il reprenne des projets qui avaient été reportés. Ainsi, le Conseil pourra établir des priorités qui guideront les activités de recherche du Secrétariat.

En plus de renforcer la participation fructueuse et de longue date du Secrétariat dans la recherche portant sur la législation et le marché du travail, nous comptons effectuer des recherches dans les domaines tels que les relations du travail qui englobent notamment la gestion des ressources humaines et les relations industrielles. Cette nouvelle initiative en matière de recherche prendrait la forme d'un projet pilote.

L'année avait débuté très lentement, mais elle s'est terminée par une période d'activité intense. L'esprit de collaboration qui animait les bureaux administratifs nationaux et le Secrétariat était évident, non seulement dans les discussions portant sur l'examen des projets de recherche en attente, mais dans les efforts déployés pour établir les fondations d'un programme d'activités de coopération pluriannuel. Au cours des derniers mois de 2001, le Secrétariat a consacré une bonne partie de son énergie au recrutement d'une nouvelle équipe de chercheurs qui sera chargée d'établir et de mettre en œuvre le nouveau programme de recherche. Il va sans dire que le recrutement des membres de cette équipe se fera conformément au principe énoncé dans l'ANACT, soit l'importance de recruter une proportion équitable du personnel professionnel parmi les ressortissants de chacune des Parties.

En conclusion, on peut dire que l'année 2001 marque le renouveau du Conseil ministériel et l'établissement des bases sur lesquelles la Commission se fondera pour continuer ses travaux, et cela en fonction des plans à long terme et des budgets qu'il suffira de rajuster ou d'adapter chaque année.

Alfonso Oñate

Directeur exécutif

## I. conseil ministériel

Le 29 janvier 2001, M<sup>me</sup> Elaine L. Chao a été nommée au poste de secrétaire du Travail des États-Unis.

### Réunion des délégués du Conseil et du directeur exécutif

*Le 5 septembre 2001, à Washington.*

M. Warren Edmondson, du Canada, a présidé cette réunion qui se déroulait pour la première fois dans les nouveaux bureaux du Secrétariat, à Washington. Les délégués du Conseil ont souhaité la bienvenue au directeur de la recherche, M. Anthony Giles, qui a donné un aperçu du plan de travail pour 2002-2003. Les délégués ont indiqué qu'ils appuyaient et approuvaient en principe ce plan. Les participants à la réunion ont discuté de la situation en ce qui concerne les projets de recherche précédents et ont demandé au Secrétariat d'établir un répertoire des projets en cours.

Les délégués du Conseil ont rencontré les représentants de la société KPMG LLP, les vérificateurs externes de la Commission. Ces représentants ont présenté les états financiers pour 2000 ainsi qu'une évaluation indiquant ce qu'il en coûterait pour déménager le Secrétariat de Dallas, au Texas, à Washington. Dans ces deux cas, les rapports ont été jugés satisfaisants.

Le Secrétariat a présenté une proposition visant l'établissement d'un budget pluriannuel pour le programme de recherche qui ne nécessiterait que quelques rajustements mineurs d'une année à l'autre. Le personnel du Secrétariat a

également présenté une proposition de budget dont les fonds pourraient être mis de côté pour les imprévus, conformément à l'article 13.2 de l'ANACT, et pour d'autres initiatives du Conseil. Les délégués se sont dits d'accord avec cette approche et ont invité le Secrétariat à continuer d'affiner sa proposition.

Les participants à la réunion ont discuté à fond de la proposition mise de l'avant par le Secrétariat pour le recrutement et la sélection de candidats en vue de combler les postes en recherche. Ils ont demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour constituer la nouvelle équipe de recherche, qui doit compter une proportion équitable de ressortissants des trois pays signataires, notamment pour les postes de stagiaires.

Dans d'autres domaines, on a demandé aux dirigeants des bureaux administratifs nationaux de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat en vue de mettre au point un plan de travail pluriannuel pour les activités de coopération et de simplifier les lignes directrices de la Commission relatives à la publication.

## II. consultations coopératives et évaluations

### A. Communications du public

*Bureau administratif national (BAN) du Mexique*

*Communication 2001-1 adressée au BAN du Mexique*

Le 24 octobre 2001, le BAN du Mexique a reçu une plainte alléguant que les États-Unis n'ont pas respecté leur engagement en ce qui concerne l'application efficace des lois sur l'indemni-

sation des travailleurs accidentés et sur la santé et la sécurité au travail dans l'État de New York. Le BAN du Mexique a accepté la plainte le 15 novembre 2001. Au mois de décembre de la même année, le Mexique a demandé que des consultations aient lieu auprès du BAN des États-Unis, conformément à l'article 21 de l'ANACT. Ces consultations visaient à obtenir de l'information sur l'application des lois américaines régissant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'indemnisation en cas d'accident ou de maladie liés au travail et la protection des travailleurs migrants.

La plainte a été déposée par des travailleurs et par plusieurs groupes défendant les droits des immigrants, notamment la Chinese Staff and Workers' Association (CSWA), les groupes National Mobilization Against Sweatshops (NMASS) et Workers' Awaaz ainsi que l'Asociación Tepeyac.

En plus d'alléguer que les États-Unis n'ont pas respecté l'article 3 de l'ANACT visant à promouvoir le principe 9 (prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et le principe 10 (indemnisation en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles), les auteurs de la plainte soutiennent que les États-Unis et l'État de New York n'ont pas respecté l'alinéa 5(1)d) de l'ANACT, qui les oblige à veiller à ce que les procédures de ses instances administratives touchant les domaines du travail et de l'emploi « ne soient pas inutilement compliquées, et n'entraînent ni frais ou délais déraisonnables ni retards injustifiés ». Selon les auteurs de la communication, les audiences

devant les juges chargés d'appliquer les lois régissant l'indemnisation des travailleurs victimes d'accidents à New York ne tiennent pas compte des règles de procédure officielles ni des éléments de preuve, ce qui donne lieu à des décisions arbitraires qui font en sorte que le processus de règlement des demandes d'indemnisation prend de 4 à 10 ans, et parfois même jusqu'à 20 ans. Les auteurs prétendent aussi que les règles et la procédure de la commission des accidents du travail de l'État de New York ne prévoient pas la prestation de services de traduction pour les travailleurs qui ne parlent pas anglais. Selon les auteurs de la plainte, les règles et la procédure de la commission des accidents du travail permettent aux employeurs et aux sociétés privées d'assurance contre les accidents du travail d'agir de façon à ne pas avoir à indemniser rapidement les travailleurs accidentés, ce qui n'incite pas à la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

*Bureau administratif national (BAN) des États-Unis  
Communication du public 2001-01 adressée au  
BAN des États-Unis*

Le 29 juin 2001, le Bureau administratif national (BAN) des États-Unis a reçu une communication du public alléguant que le gouvernement du Mexique n'a pas rempli plusieurs des obligations prévues dans l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) en ce qui concerne l'élection d'un représentant syndical, le 2 mars 2001, à la Duro Bag Manufacturing Corp. de Rio Bravo dans



l'État du Tamaulipas. Les obligations en question concernent l'application de la législation sur la liberté d'association, la protection du droit d'organisation et le droit de négociation collective (article 3 et principes 1 et 2 relatifs au travail), l'accès adéquat à des instances administratives et à d'autres tribunaux du travail (article 4), ainsi que l'assurance que les procédures des tribunaux du travail soient justes, équitables et transparentes (article 5). Cette communication provenait de la Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles (FAT-COI) ainsi que du syndicat international des travailleurs du papier, des industries connexes, de la chimie et de l'énergie (PACE). Dans cette communication, on prétendait que le gouvernement mexicain n'avait pas respecté l'engagement qu'il avait pris en signant l'entente ministérielle du 18 mai 2000. En effet, le gouvernement mexicain s'était alors engagé à pro-

mouvoir l'emploi de listes d'électeurs admissibles, la tenue de scrutins secrets et l'aménagement de bureaux neutres quand ont lieu des élections syndicales. En ce qui a trait à ces points, le BAN du Mexique a communiqué un supplément d'information au BAN des États-Unis indiquant que dans la législation mexicaine du travail aucune disposition ne prévoit la tenue de scrutins secrets pour déterminer la représentation d'un syndicat.

### B. Activités de 2001 portant sur les communications du public antérieures

#### Communication 9901 adressée au BAN des États-Unis

Le 10 novembre 1999, le BAN des États-Unis a reçu une communication du public dans laquelle il était allégué que les autorités mexicaines n'appliquaient pas efficacement la législation régissant le droit d'association et la liberté syndicale, le droit de négociation collective, les normes minimales du travail et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette communication porte sur des événements qui se seraient produits avant, durant et après que l'Asociación Sindical de Sobrecargos de Aviación (association des agents de bord du Mexique - ASSA) ait tenté d'obtenir le droit de représenter les agents de bord à l'emploi d'une ligne aérienne privée du Mexique, la Transportes Aéreos Ejecutivos, S.A. (TAESA).

Le BAN des États-Unis a rendu son rapport public le 10 juillet 2000. Compte tenu des recommandations formulées dans ce rapport, le secrétaire du Travail des États-Unis a demandé

la tenue de consultations ministérielles avec son homologue du Mexique. Le 24 juillet 2001, le secrétaire du Travail du Mexique a consenti officiellement à la tenue de telles consultations. Les ententes conclues dans le cadre de ces consultations seront rendues publiques.

#### Communication 2000-01 adressée au BAN des États-Unis

Le 3 juillet 2000, le BAN des États-Unis a reçu une communication du public dans laquelle il était allégué que les autorités mexicaines en matière de travail, de sécurité sociale et de santé n'appliquaient toujours pas avec efficacité les lois régissant la sécurité et la santé au travail ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail. Cette communication portait sur les présumées conditions de travail chez Auto Trim et Custom Trim/Breed Mexicana, deux usines de fabrication de pièces d'automobile situées dans l'État de Tamaulipas, au Mexique.

Dans son rapport d'examen public paru le 6 avril 2001, le BAN des États-Unis recommandait la tenue de consultations ministérielles. Une requête formelle à cet égard a été présentée le 25 juin 2001 par le secrétaire du Travail des États-Unis. Le 24 juillet 2001, le secrétaire du Travail du Mexique consentait à la tenue de consultations ministérielles sur ces questions.

### III. activités du secrétariat

#### Programme de recherche

En 2001, le programme de recherche du Secrétariat a été maintenu, mais aussi renou-

velé. En effet, d'une part, un certain nombre de projets de longue durée déjà en cours ont été menés à terme ou ont progressé considérablement (voir les paragraphes suivants). D'autre part, le Secrétariat a décidé que c'était le bon moment pour faire un examen plus approfondi de son programme de recherche et de le repenser au besoin. Voici les principaux éléments de la nouvelle stratégie qu'il est proposé d'adopter :

- Maintenir et améliorer la production de deux séries « vedettes » d'études qui étaient des éléments clés des activités de recherche précédentes du Secrétariat – la série d'études sur les marchés du travail en Amérique du Nord et les guides comparatifs des lois sur le travail et l'emploi en Amérique du Nord.
- Entreprendre, à titre expérimental, un nouveau volet de recherche sur les relations du travail et la gestion des ressources humaines qui viendrait compléter les travaux en cours sur les marchés du travail et la législation en matière d'emploi.
- Adopter, le cas échéant, une approche comparative plus analytique, plus multidisciplinaire et plus explicite en matière de recherche et cibler de façon plus précise les questions qui s'appliquent à l'ensemble de l'Amérique du Nord, comme la mise en commun des pratiques efficaces dans les trois pays.
- Consacrer davantage d'efforts à l'examen de mesures qui permettraient d'accroître la comparabilité des données sur les marchés du travail, les normes du travail et l'application des lois régissant le travail.

- Compléter la publication des rapports circonstanciels importants par la production plus fréquente d'études spécifiques et approfondies sur les nouvelles questions et les nouveaux défis et fournir de l'information plus pointue sur les faits d'actualité par le biais du site Web de la Commission.

À la fin de l'année, les trois pays avaient entrepris l'examen des propositions visant à remanier le programme de recherche du Secrétariat.

#### Les marchés du travail en Amérique du Nord

En 2001, le Secrétariat a apporté la touche finale à la deuxième édition de sa principale série sur les marchés du travail, un document intitulé *Les marchés du travail en Amérique du Nord : Principaux changements depuis l'ALENA*. Cette étude, qui porte sur la période de 1980 à 1999, débute avec l'examen des tendances de la croissance économique et du commerce dans les pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le chapitre suivant fait état des tendances en ce qui concerne la main-d'œuvre et l'emploi, notamment des changements dans la démographie, l'éducation et les professions. Vient ensuite un chapitre qui comprend une analyse du chômage, de la sécurité d'emploi et du travail atypique en Amérique du Nord; dans ce dernier cas, il est question du travail temporaire ou précaire, du travail autonome et du travail à temps partiel. Le dernier chapitre comprend quant à lui une analyse détaillée des salaires, de la productivité de la main-d'œuvre et de la répartition des

revenus en Amérique du Nord. Outre des annexes à caractère statistique, l'étude comprend une annexe spéciale sur la protection accordée aux travailleurs atypiques dans les lois régissant le travail, l'emploi, la sécurité sociale et le soutien du revenu. À la fin de l'année, le Conseil ministériel avait entrepris l'examen du rapport qui devrait être publié en 2002.

#### Série de Guides comparatifs sur le droit du travail en Amérique du Nord

L'un des principaux projets de recherche du Secrétariat vise la préparation d'une série de guides comparatifs des lois sur le travail et l'emploi dans les trois pays. Cette série de publications est axée sur les onze principes relatifs au travail énoncés dans l'ANACT et indique comment chacun des pays signataires s'acquitte des six obligations qui lui incombent aux termes de l'ANACT pour chaque principe. L'objectif visé est de favoriser une meilleure compréhension des systèmes juridiques qui régissent le travail dans chacun des trois pays en expliquant de façon détaillée comment ils fonctionnent. Ces guides comparatifs ont pour objet de répondre tant aux intérêts spécialisés des praticiens œuvrant dans le domaine du droit du travail qu'aux intérêts généraux des non-praticiens qui se préoccupent surtout de la dimension sociale de l'intégration plus marquée à l'intérieur de la région visée par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Le premier de ces guides, qui porte sur les lois touchant la liberté d'association et la pro-

tection du droit d'organisation, le droit de négociation collective et le droit de grève, a été publié en 2000. En 2001, la préparation du deuxième guide, qui a trait aux lois liées aux principes de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, a beaucoup progressé. Ce deuxième guide devrait être publié à la fin de 2002 ou au début de 2003.

#### La protection des travailleurs migrants du secteur agricole au Canada, aux États-Unis et au Mexique

À l'origine, le Secrétariat a entrepris cette étude afin qu'elle serve de document de référence à la Conférence trilatérale sur les travailleurs migrants du secteur agricole en Amérique du Nord, qui a eu lieu à Los Angeles en février 2000, conformément à l'entente intervenue entre les ministres concernant les communications du public 9801, 9802 et 9803 adressées au BAN du Mexique. Cette étude, que le Conseil a demandé au Secrétariat de réviser et d'affiner, donne une description concise des lois, pratiques et procédures administratives touchant la protection des travailleurs migrants du secteur agricole, et cela pour chacun des trois pays d'Amérique du Nord. Une attention spéciale est accordée à la mesure dans laquelle ces lois assurent aux travailleurs migrants internationaux la même protection juridique qu'aux ressortissants des pays signataires en ce qui a trait aux conditions de travail.

L'étude a été achevée en 2001 et, à la fin de l'année, le Conseil ministériel en avait commencé l'examen. Elle devrait être publiée en 2002.

#### Droits des travailleurs des secteurs non conventionnels : guide pour l'Amérique du Nord

Dans le cadre des recherches qu'il a effectuées en prévision de la deuxième édition du guide comparatif sur les marchés du travail, le Secrétariat a préparé une comparaison et une analyse approfondies de la protection accordée aux travailleurs occasionnels, aux travailleurs atypiques et aux travailleurs du secteur informel dans les différentes lois régissant le travail, l'emploi, la sécurité sociale et le soutien du revenu en Amérique du Nord. L'étude a été achevée et présentée au Conseil ministériel en 2001. À la fin de l'année, le Secrétariat attendait que l'étude soit approuvée pour pouvoir la publier.

#### Guide des droits des travailleurs migrants

En 2001, une part importante des ressources du Secrétariat pour la recherche ont été consacrées à la production d'un guide des droits des travailleurs migrants dans les trois pays de l'Amérique du Nord. Le Conseil ministériel avait demandé qu'un tel guide soit préparé dans l'entente sur les consultations ministérielles portant sur les communications du public 9801, 9802 et 9803 adressées au BAN du Mexique.

Le guide en question est rédigé dans un langage facile à comprendre. Il compte un certain nombre de modules distincts qui peuvent être communiqués aux organismes gouvernemen-

taux et aux organisations non gouvernementales qui pourront les utiliser pour renseigner les travailleurs et les employeurs sur leurs responsabilités et leurs droits respectifs dans les trois pays. Le guide porte sur les droits fondamentaux accordés aux travailleurs migrants et comprend des renseignements sur les sources d'information pour les personnes qui souhaitent obtenir des précisions ou demander l'aide du gouvernement pour faire respecter leurs droits.

Un groupe de consultation composé de plusieurs experts de chacun des pays d'Amérique du Nord, notamment des anciens travailleurs migrants du secteur agricole, des fournisseurs de services à cette catégorie de travailleurs, des spécialistes de l'éducation des travailleurs migrants du secteur agricole, des avocats, des organisateurs syndicaux, des sociologues et un anthropologue, s'est réuni dans les locaux du Secrétariat, à Washington, les 2 et 3 mars 2001. Les résultats de cette consultation ont été utilisés pour élaborer un guide répondant à des critères tels que la polyvalence, l'utilité et l'économie. En plus d'examiner les éléments fondamentaux que devrait comporter l'approche la plus efficace pour sensibiliser les travailleurs migrants à leurs droits, le groupe de consultation a abordé des questions plus spécialisées, par exemple la prestation de services d'approche aux travailleurs indigènes qui ne parlent pas anglais ou espagnol, et a mis l'accent sur les questions touchant les travailleuses migrantes. Une ébauche du guide sera présentée au Conseil ministériel en 2002 avec les recommandations du Secrétariat concernant une éventuelle stratégie pour sa diffusion.

### Rapport sur la discrimination fondée sur le sexe

Vers la fin de 2001, le Secrétariat a commencé à préparer un rapport se fondant sur les documents présentés aux conférences organisées par les trois pays sur la question de la discrimination fondée sur le sexe. Ces activités découlent de l'Entente de mise en œuvre relative aux consultations ministérielles concernant la communication du public 9701 adressée au BAN des États-Unis sur la discrimination fondée sur le sexe, notamment celle qui vise les femmes enceintes.

Dans le rapport, on trouvera un bref exposé sur le cadre juridique et les mesures d'application liées à la discrimination fondée sur le sexe, notamment l'élimination des candidates enceintes, ainsi que des énoncés de principes sur cette question. De plus, le rapport comprendra des présentations qui ont été faites pendant toutes les activités exécutées conformément à l'Entente de mise en œuvre. Le Secrétariat compte présenter son rapport au Conseil ministériel à la mi-2002.

### Bibliothèque et archives

Deux projets qui avaient été proposés par le personnel de la bibliothèque ont été menés à terme en 2001 avec l'aide de l'équipe de recherche. L'un de ces projets visait l'établissement d'une base de données sur les ressources pour les travailleurs migrants qui se trouvent dans l'Internet, l'autre la création d'une base de données sur les sources de données statistiques utilisées aux fins de l'étude comparative sur les

marchés du travail réalisée par le Secrétariat. Comme suite à l'envoi des bases de données de la bibliothèque aux bureaux administratifs nationaux, de la formation a été donnée au personnel du BAN du Canada, en juillet 2001. Il y a eu deux fois plus d'activités de catalogage en 2001 et les préparatifs pour la conversion des collections au système de codes topographiques de la Library of Congress sont terminés comme prévu.

#### **IV. activités de coopération**

*Atelier sur les droits d'organisation et de négociation collective au Canada et aux États-Unis*

*Les 1<sup>er</sup> et 2 février 2001, à Toronto*

La Direction générale du travail de Développement des ressources humaines Canada et le département du Travail des États-Unis ont organisé une activité de coopération d'une journée et demie, conformément à l'ANACT, en vue d'examiner la portée générale de la protection accordée au droit d'organisation au Canada et aux États-Unis. Ont participé à l'atelier des universitaires, des représentants syndicaux, des employeurs et des représentants des gouvernements ainsi que des membres du personnel des bureaux administratifs nationaux des États-Unis, du Canada et du Mexique.

L'atelier se voulait une tribune où les membres intéressés du public pouvaient discuter des dispositions législatives sur la liberté d'association avec des experts du Canada et des États-Unis. Les exposés comprenaient également des

exemples précis de travailleurs non visés par ces dispositions. On y examinait également la raison de ces exclusions et les autres mesures de protection visant ces travailleurs.

Dans le cadre de l'atelier, une représentante mexicaine du syndicat national des travailleurs du Mexique (UNT) a participé à un dîner-causerie au cours duquel les possibilités de réforme de la législation du travail au Mexique ont fait l'objet de discussions.

On peut se procurer un rapport sommaire de l'atelier auprès du BAN du Canada.

*Cinquième Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail, 2001*

*Du 16 au 18 mai, à Mexico*

Le personnel de la direction de la santé et de la sécurité au travail du secrétariat du Travail et de la Sécurité sociale a organisé un forum au cours duquel des participants du Mexique, des États-Unis, du Canada, de la France, de l'Espagne, du Chili et du Brésil ainsi que des représentants de différents organismes gouvernementaux ont parlé de leur expérience en ce qui a trait à un certain nombre de questions liées à la santé et à la sécurité. Ont également pris part au forum des personnes responsables des questions de santé et de sécurité dans des entreprises du Mexique de même que des représentants des syndicats, des employeurs et du milieu universitaire.

Ce forum a permis aux participants de mettre leurs connaissances en commun et a favorisé la diffusion de renseignements sur la santé et la sécurité au travail.

L'application de la législation du travail des États-Unis et les questions touchant les travailleurs migrants du secteur agricole

*Les 23 et 24 mai, à Washington, et les 30 et 31 mai, à Mexico*

C'est le Bureau administratif national des États-Unis qui a été l'hôte de cette activité découlant de l'entente ministérielle signée en mai 2000 par la ministre du Travail du Canada et les secrétaires du Travail du Mexique et des États-Unis et portant sur les communications du public 9801, 9802 et 9803 adressées au BAN du Mexique. Au cours de cette activité, des représentants des gouvernements ont discuté des lois américaines qui traitent de la discrimination en matière d'emploi, des normes d'emploi minimales, de la santé et de la sécurité, des inspections ainsi que des mesures de protection visant les travailleurs migrants clandestins et sans papiers du secteur agricole. Le BAN du Mexique a tenu une réunion de suivi à Mexico les 30 et 31 mai.

Forum public visant à favoriser le dialogue entre les travailleurs migrants du secteur agricole, les exploitants agricoles et les représentants des gouvernements

*Le 8 août, à Yakima, dans l'État de Washington*

C'est le BAN des États-Unis qui a été l'hôte de ce forum organisé en application de l'entente ministérielle signée en mai 2000 par la ministre du Travail du Canada et les secrétaires du Travail du Mexique et des États-Unis concernant les communications du public 9801, 9802 et 9803 adressées au BAN du Mexique. Le forum a porté notamment sur des questions liées aux droits et à la protection des travailleurs migrants du secteur



agricole aux États-Unis, plus particulièrement en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail, l'indemnisation relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles et, enfin, aux relations de travail. Le forum a aussi été l'occasion pour les experts de s'attaquer aux questions liées au logement, à l'utilisation des pesticides et aux conditions sanitaires.

Symposium sur la santé et la sécurité au travail

*Du 15 au 19 octobre, à Mexico*

Des formateurs de l'institut de formation de l'OSHA ainsi que du Southwest Education Center du Texas Engineering Extension Service, de l'A&M University du Texas ont abordé une vaste gamme de sujets, dont les normes de sécurité, la protection contre les incendies, la manipulation et l'entreposage des matériaux, l'utilisation de l'équipement de protection générale, l'aide médicale et les premiers soins.

Vingt représentants des gouvernements provenant de la direction de la santé et de la sécurité au travail du secrétariat du Travail et de

la Sécurité sociale ainsi que de la direction de l'inspection des lieux de travail fédéraux ont participé aux ateliers qui se sont déroulés dans les installations du STPS.

C'est sur les travaux du symposium que se fonderont les échanges futurs dans ce dossier entre les experts des États-Unis et du Mexique.

Conférence trinationale sur la violence en tant que risque en milieu de travail

*Les 29 et 30 novembre, à Montréal*

Des experts du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont réunis à Montréal, au Canada, pour examiner la question de la violence au travail. Cette conférence de deux jours était une activité trinationale organisée dans le cadre du Programme de travail coopératif découlant de l'ANACT. La Direction générale du travail de Développement des ressources humaines Canada et le ministère du Travail du Québec ont été les hôtes conjoints de cette activité organisée avec la collaboration du département du Travail des États-Unis et du secrétariat du Travail et de la Sécurité sociale du Mexique. La conférence avait pour objet de proposer à plus de 200 participants des solutions pratiques au problème de la violence au travail grâce à la mise en commun des pratiques exemplaires et à la mise en lumière des méthodes de prévention efficaces. Les participants ont discuté de la portée du problème en Amérique du Nord et de ses causes ainsi que des coûts et des conséquences de la violence au travail pour les particuliers, les entreprises et la société.

Dans le cadre de la conférence, il y a eu des études de cas et des réunions d'experts ainsi qu'une discussion ouverte avec un groupe de parties intéressées représentant les syndicats, les entreprises, les gouvernements et le milieu universitaire. Les participants ont examiné la nature et l'ampleur de ce problème dans chacun des pays de l'Amérique du Nord; les coûts et les conséquences pour les sociétés; les facteurs de risque qui mènent à des incidents de violence psychologique et physique en milieu de travail; pourquoi certaines professions présentent un risque nettement supérieur; la manière dont les régimes d'assurance et d'indemnisation des travailleurs traitent de la question des préjudices physiques et psychologiques attribuables à la violence en milieu de travail; les diverses formes d'aide aux victimes, aux témoins et aux auteurs d'actes de violence en milieu de travail; les politiques et solutions fructueuses adoptées pour régler ou prévenir le problème de violence au travail; et le programme en vue de l'exécution d'activités de recherche et de prévention complémentaires.

Le discours d'ouverture a été prononcé par la ministre du Travail du Canada, M<sup>me</sup> Claudette Bradshaw, et par le député de Chicoutimi et adjoint parlementaire au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. Stéphane Bédard. Le conférencier principal était M. Vittorio Di Martino, l'un des auteurs du rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) intitulé *La violence au travail*.

On peut se procurer le rapport sommaire de la conférence auprès du BAN du Canada.

## v. états financiers vérifiés

### rapport des vérificateurs indépendants\*

Aux honorables membres du Conseil ministériel Commission de coopération dans le domaine du travail

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de la Commission de coopération dans le domaine du travail (Commission) aux 31 décembre 2001 et 2000 et les états connexes des activités et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable pour formuler notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission aux 31 décembre 2001 et 2000, ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique.

Nos vérifications avaient pour objet de nous permettre de nous faire une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Le Tableau des dépenses budgétisées et réelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 est présenté à des fins d'analyse supplémentaire et n'est pas un élément requis des états financiers de base de 2001 de la Commission. L'information contenue dans le Tableau a été soumise aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de 2001 et, à notre avis, elle donne, à tous les égards importants, une image fidèle par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

KPMG LLP

Washington, D.C., le 6 mars 2002

\* Tous les chiffres sont en dollars américains.

## **bilans**

*31 décembre 2001 et 2000*

<b>Actif</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
Espèces et quasi-espèces	360 862	1 936 587
Placements	1 368 242	-----
Revenus de placement à recevoir	450	5 984
Charges payées d'avance et acomptes	48 094	23 323
Immobilisations, montant net	127 558	142 023
Total de l'actif	<u>1 905 206</u>	<u>2 107 917</u>
 <b>Passif et actifs nets</b>		
<b>Passif</b>		
Créditeurs	26 138	74 973
Charges à payer	38 808	81 606
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	42 419	42 949
Cotisations reportées des pays membres	1 659 498	1 764 911
Total du passif	<u>1 766 863</u>	<u>1 964 439</u>
Actifs nets non affectés		
Engagements	<u>138 343</u>	<u>143 478</u>
Total du passif et des actifs nets	<u>1 905 206</u>	<u>2 107 917</u>

## états des activités

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Produits		
Cotisations des pays membres	1 505 413	1 741 907
Intérêts gagnés	73 193	64 807
Autres produits	16 874	5 854
Total des produits	<u>1 595 480</u>	<u>1 812 568</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	839 157	827 989
Réaffectation du personnel	70 970	15 738
Déménagement des bureaux	—	166 966
Déplacements	27 495	39 892
Services professionnels	67 086	90 738
Contrats de recherche/Initiatives du Conseil	169 650	114 547
Amortissement	52 193	176 419
Loyer	235 414	176 069
Fournitures de bureau, services publics et autres frais afférents aux bureaux	113 240	113 999
Traduction et publications	21 507	130 675
Perte sur la cession d'immobilisations	3 903	1 718
Total des charges	<u>1 600 615</u>	<u>1 854 750</u>
Variation des actifs nets	(5 135)	(42 182)
Actifs nets non affectés au début de l'exercice	143 478	185 660
Actifs nets non affectés à la fin de l'exercice	<u>138 343</u>	<u>143 478</u>

## états des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000

	2001	2000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Variation des actifs nets	(5 135)	(42 182)
Rajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement		
Amortissement	52 193	176 419
Perte sur cession d'immobilisations	3 903	1 718
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des acomptes	(24 771)	9 970
Diminution (augmentation) des intérêts courus	5 534	(5 984)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(91 633)	94 559
Augmentation (diminution) des cotisations reportées des pays membres	(105 413)	258 094
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(165 322)	492 594
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(23 752)	(84 466)
Acquisition de placements	(1 368 242)	—
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(1 391 994)	(84 466)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paiements afférents à des contrats de location-acquisition	(18 409)	(9 482)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(18 409)	(9 482)
Augmentation (diminution) nette des espèces et des quasi-espèces	(1 575 725)	398 646
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 936 587	1 537 941
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	360 862	1 936 587
<i>Information supplémentaire</i>		
Montants versés en intérêts	4 860	5 321

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000, des montants respectifs de 27 919 \$ et de 52 431 \$ ont été engagés lorsque la Commission a conclu des contrats de location pour du nouveau matériel

## VI. commission de coopération dans le domaine du travail

### Répertoire d'adresses

Conseil ministériel		
<p>L'honorable Claudette Bradshaw <b>Ministre du Travail</b> 165, rue de l'Hôtel-de-Ville Phase II, Place du Portage Hull (Québec) K1A 0J2 CANADA</p>	<p>L'honorable Carlos María Abascal Carranza <b>Secretario del Trabajo y Previsión Social</b> Periférico Sur 4271 - Edif. A, Piso 9 Col. Fuentes del Pedregal Del. Tlalpan 14149 México, D.F. MEXIQUE</p>	<p>L'honorable Elaine L. Chao <b>Secretary of Labor</b> 200 Constitution Ave. NW Washington, D.C. 20210 ÉTATS-UNIS</p>
Délégués du Conseil		
<p>M. Warren Edmondson <b>Sous-ministre adjoint, Direction générale du travail. Développement des ressources humaines Canada</b> 165, rue de l'Hôtel-de-Ville Phase II, Place du Portage Hull (Québec) K1A 0J2 CANADA Téléphone : (819) 997-1493 Télécopieur : (819) 953-5685</p>	<p>Mme Claudia Franco <b>Coordinadora General de Asuntos Internacionales. Secretaría del Trabajo y Previsión Social</b> Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta Baja Col. Fuentes del Pedregal Del. Tlalpan 14149 México, D.F. MEXIQUE Téléphone : (525) 645-2841 Télécopieur : (525) 645-4218</p>	<p>M. Thomas B. Moorhead <b>Deputy Under Secretary for International Labor Affairs. U.S. Department of Labor</b> 200 Constitution Ave. NW, Room C-4325 Washington, D.C. 20210 ÉTATS-UNIS Téléphone : (202) 693-4770 Télécopieur : (202) 693-4780</p>
Bureaux administratifs nationaux		
<p><b>BAN du Canada</b></p> <p>M. Kevin Banks, <i>secrétaire Bureau de coopération interaméricaine. Direction générale du travail. Développement des ressources humaines Canada</i> 165, rue de l'Hôtel-de-Ville Phase II, Place du Portage Hull (Québec) K1A 0J2 CANADA Téléphone : (819) 953-8860 Télécopieur : (819) 953-8494 Courrier électronique : Roula.Barakeh-diab@hrdc-drhc.gc.ca</p>	<p><b>BAN du Mexique</b></p> <p>M. Rafael Aranda Vollmer, <i>secrétaire Oficina Administrativa Nacional del ACLAN. Secretaría del Trabajo y Previsión Social</i> Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta Baja Col. Fuentes del Pedregal Del. Tlalpan 14149 México, D.F. MEXIQUE Téléphone : (525) 645-2218 Télécopieur : (525) 645-4218 Courrier électronique : oanmex@stps.gob.mx</p>	<p><b>BAN des États-Unis</b></p> <p>M. Lewis Karesh, <i>secrétaire intérimaire Bureau administratif national U.S. Department of Labor</i> 200 Constitution Ave. NW, Room S-5205 Washington, D.C. 20210 ÉTATS-UNIS Téléphone : (202) 693-4900 Télécopieur : (202) 693-4910 Courrier électronique : usnao@dol.gov</p>

## Secrétariat

1211 Connecticut Ave. NW  
Suite 200  
Washington, D.C. 20036  
ÉTATS-UNIS  
Téléphone : (202) 464-1100  
Télécopieur : (202) 464-9487  
Courrier électronique : info@naalc.org

### Le personnel du Secrétariat

Alfonso Oñate (Mexico)  
*Directeur exécutif*

Anthony Giles (Canada)  
*Directeur de la recherche*

Tequila Brooks (États-Unis)  
*Conseillère juridique*

María Dolores Cox (États-Unis)  
*Adjointe des publications et de la recherche*

Rosario Monroy (Mexique)  
*Adjointe exécutive*

Marcelle Saint-Arnaud (Canada)  
*Coordonnatrice de la documentation*

María Eva Salvetti (États-Unis)  
*Adjointe exécutive et de recherche*

Héctor Toledano (Mexique)  
*Coordonnateur des publications*

María Elena Vicario (Mexique)  
*Économiste principale*

María Cristina Yelicie (États-Unis)  
*Agente financière*

## Publications

Les revenus et la productivité en Amérique du Nord. Textes présentés lors du colloque de 2000.

